

en direct

DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Mode d'emploi :

L'Agriculture Raisonnée est une démarche qualité qui vise à qualifier l'ensemble de l'exploitation agricole et non la qualité des productions de cette dernière. Ceci la différencie très fortement des démarches qualité produit. Caractérisée par une gestion globale de l'exploitation agricole, cette démarche, définie dans le décret n°2002-31 paru au journal officiel du 28 avril 2002 « Les modes de productions raisonnées en agriculture consistent en la mise en œuvre, par l'exploitant agricole sur l'ensemble de l'exploitation dans une approche globale de celle-ci, de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée ». Elle a pour objectif de répondre aux attentes environnementales, de sécurité alimentaire, et de traçabilité, de la société ainsi que de nos clients.

La démarche de l'agriculture raisonnée est vectrice de nombreux avantages puisqu'elle est de nature à : renforcer la confiance des consommateurs par la garantie des modes de production toujours identiques, revaloriser l'image du métier d'agriculteur, assurer la compétitivité d'une agriculture durable par un meilleur accès aux marchés, contribuer au développement économique et social, ainsi qu'à faciliter la gestion globale de l'exploitation et du territoire rural, de permettre une amélioration des conditions de travail et accentuer la transparence des pratiques. Enfin, l'agriculture raisonnée permet également de s'inscrire dans un processus européen puisque plusieurs Etats, comme l'Espagne et l'Italie, ont déjà adopté ce type de système pour



L'agriculture raisonnée s'impose dans le paysage provençal

les fruits et légumes (Eurep Gap ; ISO 14001). C'est donc une opportunité pour les agriculteurs.

Mais l'Agriculture Raisonnée reste avant tout une démarche volontaire. La procédure de qualification de l'exploitation est crédibilisée par l'intervention d'un organisme certificateur agréé et des méthodes de travail modernes qui impliquent des enregistrements, aux programmes de rotation des cultures, de fertilisation des sols...

La Chambre d'Agriculture vous accompagne :

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône reflète la

diversité de l'agriculture du département. Elle contribue à valoriser le monde agricole et l'aide à se développer.

Ainsi elle est appelée à jouer un rôle essentiel dans le dispositif de l'agriculture raisonnée et dans la réussite de la démarche : elle permet la diffusion de l'information et le conseil préalable à la qualification.

Ainsi avant de faire appel à un organisme certificateur pour réaliser un audit de qualification de son exploitation, l'agriculteur, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, doit réaliser un diagnostic de l'exploitation afin de la positionner par rapport aux exigences du référentiel.

Grâce à cet "audit à blanc", l'agriculteur et le conseiller de la Chambre d'Agriculture élaborent un plan d'action en vue d'apporter les modifications nécessaires et de respecter les points du référentiel lors de l'audit de qualification.

Un support papier à votre disposition :

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône a construit un document, intitulé « Les clés de l'Agriculture raisonnée », qui regroupe l'ensemble des données indispensables pour obtenir la qualification en Agriculture Raisonnée en ce qui concerne les principales orientations de l'exploitation en cultures végétales notamment : Arboriculture, Grandes cultures, Maraîchage, et Viticulture.

Ainsi, la Chambre d'Agriculture a voulu créer un document qui servira de base aux agriculteurs pour réaliser un diagnostic concernant la position de l'exploitation par rapport aux exigences du référentiel de l'Agriculture Raisonnée et déterminer les améliorations à prévoir sur chaque exploitation pour bénéficier de la mention "...issu d'exploitation qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée" sur les emballages.

Le principal avantage de ce document est qu'il offre la possibilité à l'agriculteur de s'investir dans la démarche à son propre rythme, avec l'aide de techniciens conseils s'il le souhaite.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Emmanuelle Davin-Geil
04 42 23 86 52

D'un côté des consommateurs et une évolution des goûts vers des produits de qualité aux origines clairement affichés, de l'autre des agriculteurs pas toujours d'accord de recevoir des leçons du monde urbain quant à la préservation de l'environnement et des paysages qu'ils ont eux-même dessinés. De l'opposition des genres aurait pu naître une totale incompréhension mais c'est le contraire qui s'est passé, les agriculteurs comprenant bien que pour assurer la pérennité de leur exploitations et faire perdurer leur savoir-faire, ils devaient désormais satisfaire à de nouvelles exigences écologiques, environnementales et qualitatives.

Ainsi est née l'agriculture raisonnée, une agriculture nouvelle prônant la gestion rigoureuse des déchets, la préservation du paysage et de sa biodiversité, la protection de l'eau et la traçabilité garantissant la sécurité alimentaire aux consommateurs. Dans les Bouches-du-Rhône, vous êtes maintenant une trentaine à être qualifiés officiellement au titre de l'agriculture raisonnée et vous êtes très nombreux qui remplissent toutes les conditions pour l'être, sans peut-être le savoir et sans faire la démarche volontaire pour obtenir cette qualification. C'est dommage car « la réalité de l'agriculture est meilleure que son image ; à nous de travailler tous ensemble pour les mettre en adéquation ».

Une conseillère de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône est disponible pour vous accompagner vers la qualification et pour vous appuyer dans vos démarches. N'hésitez pas à la solliciter. Au cours d'une visite de votre exploitation et en quelques heures, elle vous dira où vous en êtes et vous laissera les documents nécessaires.

André BOULARD
Président
de la
Chambre d'Agriculture
des Bouches du Rhône

Ce document a été créé sous forme de classeur, pour faciliter le classement ou l'ajout de documents. Il se compose de 7 chapitres :

Chapitre 1 :

Présentation générale de la démarche et de ses enjeux
Réponses aux questions les plus fréquentes
Liste des organismes certificateurs

Chapitre 2 :

Le référentiel et auto-évaluation
Les clés de l'agriculture raisonnée (documents d'enregistrements, adresses utiles)

Chapitre 3 :

Tableau récapitulatif des points à améliorer

Chapitre 4 :

Point sur la réglementation

Chapitre 5 :

Zones classées Natura 2000

Chapitre 6 :

A quelles subventions ai-je le droit ?

Chapitre 7 :

Fiches techniques :
- local phytosanitaire
- gestion des déchets
- aire de remplissage e de lavage
- épandage des effluents phytosanitaires
- méthode HACCP

Les Clés
de l'Agriculture Raisonnée

CONSEIL GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Maison des Agriculteurs, 22 av. René PONSIER, 13621 Aix-en-Provence cedex 1
TÉL. 04 42 23 86 52 - Fax : 04 42 01 16 99